



Préavis loi allure et 'il possible de rester plus long temps

Par **pellier**, le **27/05/2017** à **17:19**

Bonjour

Nous avons rendu notre préavis après une réponse positive pour un appartement plus grand dans le même immeuble

La personne qui gère les 2 biens est la même

Juste après avoir rendu notre préavis l'agent immobilier nous a demandé d'envoyer un email à la gestionnaire pour demander à ce que l'on reste dans notre appartement actuel en attendant la fin des travaux du nouveau appartement qui sont réalisés par la propriétaire via l'agence

A ce mail nous n'avons jamais obtenu de réponse

L'agent m'a appelé hier pour me dire que les travaux se terminent le 6 juin et que l'appartement peut être loué à partir du 7 juin

Notre préavis allant jusqu'au 5 juin et n'ayant pas de nouvelles de la gestionnaire je lui demande si pour 2 jours il est possible de ne pas rester dans l'appartement actuel

Et c'est là qu'il m'informe que la gestionnaire nous repousse le préavis et le mieux qu'elle peut faire c'est jusqu'au 26 juin elle ne peut pas le couper avant à cause de la loi allure

Mais nous nous n'avons rien signé et nous n'étions pas au courant qu'elle avait fait les démarches (si démarches déjà effectuées)

Nous avons donc demandé à prendre l'appartement le 24 juin soit 2 jours avant le préavis et elle nous a dit que c'est trop loin que ce n'est pas possible qu'il faut le prendre avant et nous oblige donc à avoir 2 loyers en même temps (car si nous ne prenons pas de suite il peut le donner à quelqu'un d'autre)

Je voulais savoir si effectivement elle est obligée de repousser la date du préavis de 1 mois sachant qu'il n'y a que 2 jours entre les 2 dates initiales

et si effectivement elle a le droit de refuser que l'on prenne l'appartement le 24 JUIN parce que

c'est trop loin pour eux mais que eux on le droit de nous obliger a payer 2 loyer

J'ai tentée de trouver les textes de loi mais je n'ai pas réussi

Pouvez vous nous aider

merci